



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale des Territoires  
Service Appui Transversal et Transition  
Énergétique**

**ARRETE N° 36 - 2023 - 01 - 25 - 00001**  
*du 25/01/23*

**portant abrogation de l'arrêté n° 36-2023-01-06-00001 concernant l'ouverture  
d'une enquête publique préalable à l'implantation  
d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface de 21 ha au lieu-dit «Les  
Sablères» sur la commune de Ciron**

**Le Préfet de l'Indre,**

Vu le Code de l'Environnement et notamment le Chapitre III du Titre II du Livre I (parties législative et réglementaire) et le Chapitre II du Titre Ier du Livre V (partie réglementaire) ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment le Titre II du Livre I ;

Vu l'enquête publique prévue du 30/01/2023 au 3 mars 2023 sur la commune de CIRON ;

Vu l'arrêté n° 36-2021-08-02-00005 du 5 août 2021 et son modificatif du 1<sup>er</sup> septembre 2021 du préfet de l'Indre portant délégation de signature à M. Rik Vandererven, directeur départemental des territoires ;

Considérant la demande de report de l'enquête publique visée ci-dessus par la SAS TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES en date du 20/01/2023 ;

**ARRETE**

**Article 1**

L'arrêté n° 36-223-01-06-00001 du 06/01/2023 est ABROGE

Pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur Départemental des Territoires

**Rik VANDERERVEN**